



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juin 2024

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le six juin.

PRESENTS :

Jacques BOREL – Jean-François BOULAY- Jérôme COTTIER – Claude ETIENNE- Nora GALLO – Fabien GAVA- Patrick ISSARTEL– Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI (arrivé à 19h16) - Hélène SAUVE – Luc SAUVE – Ginette SOULIER- Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Isabel ENRIQUEZ avait donné procuration à Jean-François BOULAY
Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Jérôme COTTIER

ABSENTS :

Guylaine BISSON - Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Jacques PAGES- Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

Délibération n°DL.2024-058-911 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX TROIS PROJETS DE SORTIES SCOLAIRES- ECOLE DENISE-BARATZ-2024

Christelle SAINT-BAUZEL, rapporteur, expose :

Dans le cadre des sorties scolaires de l'école Denise-BARATZ, trois demandes de participation communale ont été déposées par les enseignantes pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

- 1 sortie « Planète Terre et Développement Durable » à Sainte-Colombe-de-Villeneuve (47300), Monflanquin (47150), Miramont-de-Guyenne (47800), pour les élèves de CM1 de Mme SUC-DA ROS (date de la demande le 13 mai 2024).
- 1 sortie « Artistique et Culturelle » à Bordeaux (33000) pour les élèves de CM1-CM2 de Mme RODRIGUES (date de la demande le 27 mai 2024)
- 1 sortie « Cap Sciences - ateliers et projet Cirque : découverte et pratique du Cirque » à Bordeaux (33000), pour les élèves de PS-MS de M. LEPETIT - E. JACOB et de MS-GS de Mme LESCOUZERES (date de la demande le 31 mai 2024)

Comme indiqué dans le règlement d'intervention du formulaire de « Participation communale aux projets de sorties et séjours scolaires », la Coopérative scolaire a transmis par le biais du Service des affaires scolaires, le plan de financement réalisé et définitif pour ces 3 sorties, ainsi que les factures correspondantes à ces dépenses, comme suit :

PROJET	NIVEAU	NB/ELEVES AYANT PARTICIPES	COUT TOTAL PROJET	Calcul de la Participation Communale	Montant de la participation communale A verser
Sortie Planète Terre et Développement Durable 1 JOUR (6 juin)	CM1	18	251€	10€/enfant Notez bien que le montant de la participation est limité à 50% du cout réel de la journée	125,50€
Sortie Artistique et Culturelle 1 JOUR (20 juin)	CM1-CM2	21	1332€	10€/enfant	210€

AR Prefecture

047-214701682-20240611-DL2024_058-DE
Reçu le 12/06/2024
Publié le 12/06/2024

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Sortie Cap sciences et Cirque 1 JOUR (20 juin)	PS-MS MS-GS	(27) (23) 50	1212€	5€/enfant	250€
--	----------------	---------------------------	-------	-----------	-------------

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir verser la somme de **585,50€** à la coopérative scolaire de l'école Denise-BARATZ pour la participation financière à ces 3 projets.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu les articles L.1611-4 et L.2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les 3 demandes déposées par les enseignantes de L'Ecole Denise-Baratz pour l'année scolaire 2023/2024 ;

Vu le règlement d'intervention ;

Considérant l'intérêt que représentent les sorties scolaires et la nécessité de concourir à leur financement ;
Après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article Premier : une subvention d'un montant de 585,50 €, est attribuée à la coopérative scolaire de L'école Denise-Baratz, pour les financements des 3 sorties de l'année scolaire 2023/2024 :

- 1 sortie « Planète Terre et Développement Durable » à Sainte-Colombe-de-Villeneuve (47300), Monflanquin (47150), Miramont-de-Guyenne (47800), pour les élèves de CM1 de Mme SUC-DA ROS (date de la demande 13 mai 2024).
- 1 sortie « Artistique et Culturelle » à Bordeaux (33000) pour les élèves de CM1-CM2 de Mme RODRIGUES (date de la demande 27 mai 2024)
- 1 sortie « Cap sciences-ateliers et projet Cirque : découverte et pratique du Cirque » à Bordeaux (33000) pour les élèves de PS-MS de M. LEPETIT - E. JACOB et de MS-GS de Mme LESCOUZERES (date de la demande 31 mai 2024)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 65478 du budget de l'exercice 2024.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces à l'issue de la procédure ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 4 : le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : **18**

Délibération adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 12 juin 2024,

Le Maire,

Jean-Noël VACQUÉ

